

BOXER SC 500

Type d'action

Herbicides

Composition

Ethofumesate 500 G/l

N°A.M.M.

9000069

Formulation

(SC) SUSPENSION
CONCENTREE

Conditionnement

5L

Usages autorisés

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
ARROCHE PORTE-GRAINE BBCH: POST-LEVÉE	DÉSHERBAGE	ADVENTICES ANNUELLES	2 L/HA	1	NA	5 M
BETTERAVE FOURRAGÈRE	DÉSHERBAGE	ADVENTICES ANNUELLES	2 L/HA	1	F	5 M
BETTERAVE INDUSTRIELLE	DÉSHERBAGE	ADVENTICES ANNUELLES	2 L/HA	1	F	5 M
BETTERAVE POTAGÈRE PORTE- GRAINE BBCH: POST-LEVÉE	DÉSHERBAGE	ADVENTICES ANNUELLES	2 L/HA	1	NA	5 M
CARTHAME DES TEINTURIERS	DÉSHERBAGE	ADVENTICES ANNUELLES	1 L/HA	1	NA	5 M
CHICORÉE BISANNUELLE PORTE-GRAINE BBCH: POST-LEVÉE	DÉSHERBAGE	ADVENTICES ANNUELLES	2 L/HA	1	NA	5 M
FÊTUQUE DES PRÉS PORTE- GRAINE BBCH: POST-LEVÉE	DÉSHERBAGE	ADVENTICES ANNUELLES	2 L/HA	1	NA	5 M
FÊTUQUE ÉLEVÉE PORTE- GRAINE BBCH: POST-LEVÉE	DÉSHERBAGE	ADVENTICES ANNUELLES	2 L/HA	1	NA	5 M
HARICOT PORTE-GRAINE BBCH: POST-LEVÉE	DÉSHERBAGE	ADVENTICES ANNUELLES	2 L/HA	1	NA	5 M
MÂCHE PORTE-GRAINE BBCH: POST-LEVÉE	DÉSHERBAGE	ADVENTICES ANNUELLES	2 L/HA	1	NA	5 M
PÂTURIN DES PRÉS PORTE- GRAINE BBCH: POST-LEVÉE	DÉSHERBAGE	ADVENTICES ANNUELLES	2 L/HA	1	NA	5 M



 un éclairage différent

55, rue Raspail CS80105 92594
Levallois-Perret Cedex Tél. : 01 47
59 77 00 - Fax : 01 47 37 54 52 -
www.phyteurop.com - Agrément
numéro IF017155 : distribution de
produits phytopharmaceutiques à
des utilisateurs professionnels et
non professionnels.



EUH208 Contient 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique. • EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. • H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Nom commercial

BOXER SC 500

Conseils de prudence :

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
 SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]
 SPe 1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de l'éthofumesate plus d'une année sur deux dans le cas d'applications multiples.
 SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau dans le cas d'applications multiples.

DRE :

6h à l'extérieur et 8h en milieu fermé

Détenteur homologation :

BAYER CROPS SCIENCE

Marque déposée :

PHYTEUROP

Réglementation transport ADR : Voir FDS

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
POIRÉE PORTE-GRAINE BBCH: POST-LEVÉE	DÉSHERBAGE	ADVENTICES ANNUELLES	2 L/HA	1	NA	5 M
RAY-GRASS PORTE-GRAINE BBCH: POST-LEVÉE	DÉSHERBAGE	ADVENTICES ANNUELLES	2 L/HA	1	NA	5 M
VALÉRIANE OFFICINALE	DÉSHERBAGE	ADVENTICES ANNUELLES	1 L/HA	1	F	5 M

Performances / conditions d'emploi

Performance

- BOXER® SC 500 est un herbicide à action racinaire et foliaire (coléoptile).
- BOXER® SC 500 est sélectif des cultures de betteraves sucrières et fourragères.
- BOXER® SC 500 s'utilise en post-levée des adventices et de la culture de betterave.
- BOXER® SC 500 est actif sur les adventices annuelles : graminées (au stadejeunes plantules) et la plupart

des dicotylédones.

BOXER® SC 500 ne s'applique jamais seul. BOXER® SC 500 s'utilise dans le cadre de programmes et de

mélanges avec d'autres herbicides complémentaires conformément à la pratique betteravière. Le choix des partenaires herbicides se faisant en fonction de la flore adventice présente dans la parcelle.

Avant l'utilisation de BOXER® SC 500 sur les Plantes à Parfum, Aromatiques, Médicinales et Condimentaires

(PPAMC) : Carthame des teinturiers, Valériane officinale, il est impératif de contacter l'Institut Technique interprofessionnel des Plantes à Parfum Médicinales et Aromatiques (ITEIPMAI, tél.: 02.41.30.30.79) pour préciser les conditions d'utilisation.

Dose et Conditions d'emploi

- Champ d'activité :
- Adventices sensibles (eff. 85 à 94%) : Vulpin, Pâturin annuel, Folle-avoine, Repousses de céréales, Amarante réfléchie, Capselle bourse à pasteur, Stellaire, Spergule des champs.
- Adventices moyennement sensibles (eff. 70 à 84%) : Céraiste des champs, Lamier pourpre, Fumeterre officinale, Mercuriale annuelle, Mouton des champs, Morelle noire, Renouée liseron, Renouée persicaire, Renoncule des champs, Véronique de Perse, Véronique à feuilles de lierre, Gaillet gratteron.
- Adventices peu sensibles (eff. 50 à 69%) : Arroche étalée, Arroche étalée.
- Adventices très peu sensibles (eff.



EUH208 Contient 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique. • EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. • H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Certaines graminées, type sétaire, digitale, vulpin et repousses de céréales, à un stade jeune des adventices, peuvent se montrer sensibles à l'application de BOXER® SC 500.

- Dans le cadre d'un programme pour un désherbage betterave, BOXER® SC 500 s'utilise généralement à des doses de 0,15 à 0,25 L/ha lorsqu'il est utilisé avec des herbicides complémentaires et en séquence.

Ne pas dépasser la dose de 0,45 L/ha par application en fractionné (soit 225 g d'éthofumesate par application).

- Traiter sur adventices jeunes, par temps poussant (température 15 à 20 °C, hygrométrie > 65%), quel que soit le stade de la culture.
 - Ne traiter que des cultures saines, non endommagées par des ravageurs, des façons culturales, ou un traitement herbicide antérieur.
 - Différer l'intervention si l'on craint des gelées nocturnes ou des températures diurnes excessives.
 - Traiter de préférence le soir.
-
- Pour les cultures suivantes, dans le cadre de la rotation, les céréales de printemps, le pois de printemps, la luzerne de printemps, le maïs, le lin de printemps, le ray-grass de printemps, la pomme de terre, le tournesol, le haricot, la carotte, l'épinard, le navet, le radis et le colza peuvent être implantés sans restriction (avec ou sans labour) dans le cadre de la rotation.

Un labour est nécessaire avant le semis des céréales d'hiver.

Toute autre culture non mentionnée dans cette liste ne pourra être implantée que sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

- Les cultures de remplacement peuvent être implantées avec les conditions suivantes :
- Betterave, pois, haricot, carotte et lin sans délai.
- Maïs, épinard, ray grass et navet après un délai minimum de 2 semaines et un labour.
- Tournesol après un délai minimum de 4 semaines et un labour.
- Radis et colza après un délai minimum de 6 semaines et un labour.

Les cultures de luzerne, soja et moutarde ne sont pas recommandées. Toute autre culture non mentionnée dans cette liste ne pourra être implantée que sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

Précautions d'emploi

Toujours conserver les produits dans leur emballage d'origine. Les stocker dans un local réservé à cet usage, frais, sec, bien ventilé et fermant à clé, à l'abri du gel et de la chaleur.

Porter des gants et un vêtement de protection approprié pendant toutes les phases de mélange/chargement et d'application.

Réservé à un usage professionnel.

Recommandations

Préparation :



EUH208 Contient 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique. • EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. • H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

- Remplir le pulvérisateur aux $\frac{3}{4}$ d'eau, puis verser la quantité requise de chaque herbicide en procédant dans l'ordre : poudre mouillable - suspension concentrée - concentré émulsionnable - et enfin rajouter l'huile.
- Faire fonctionner l'agitateur pendant l'opération et compléter le remplissage.
- Utiliser la bouillie immédiatement après la préparation.
- Volume de bouillie : 100 à 200 l/ha

Mélanges

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.



EUH208 Contient 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique. • EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. • H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**